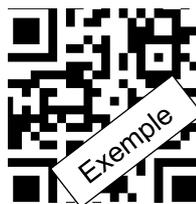


FACTURES

QR CODE



Vous pouvez le constater, vos factures arrivent régulièrement avec un nouveau pictogramme QR. Cette nouvelle norme sera désormais obligatoire dès le 1^{er} octobre 2022. Pour cette raison, notre Commune s'adapte et vous enverra également les impôts et autres taxes sous cette forme.

Dès lors, il sera indispensable d'utiliser exclusivement les nouveaux bulletins ou de modifier vos ordres permanents avec ces nouvelles références.

IMPORTANT

AUCUN CHANGEMENT pour

- les personnes se rendant aux offices postaux
- les personnes transmettant un ordre bancaire accompagné des bulletins de versement

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Informations : finances@marly.ch